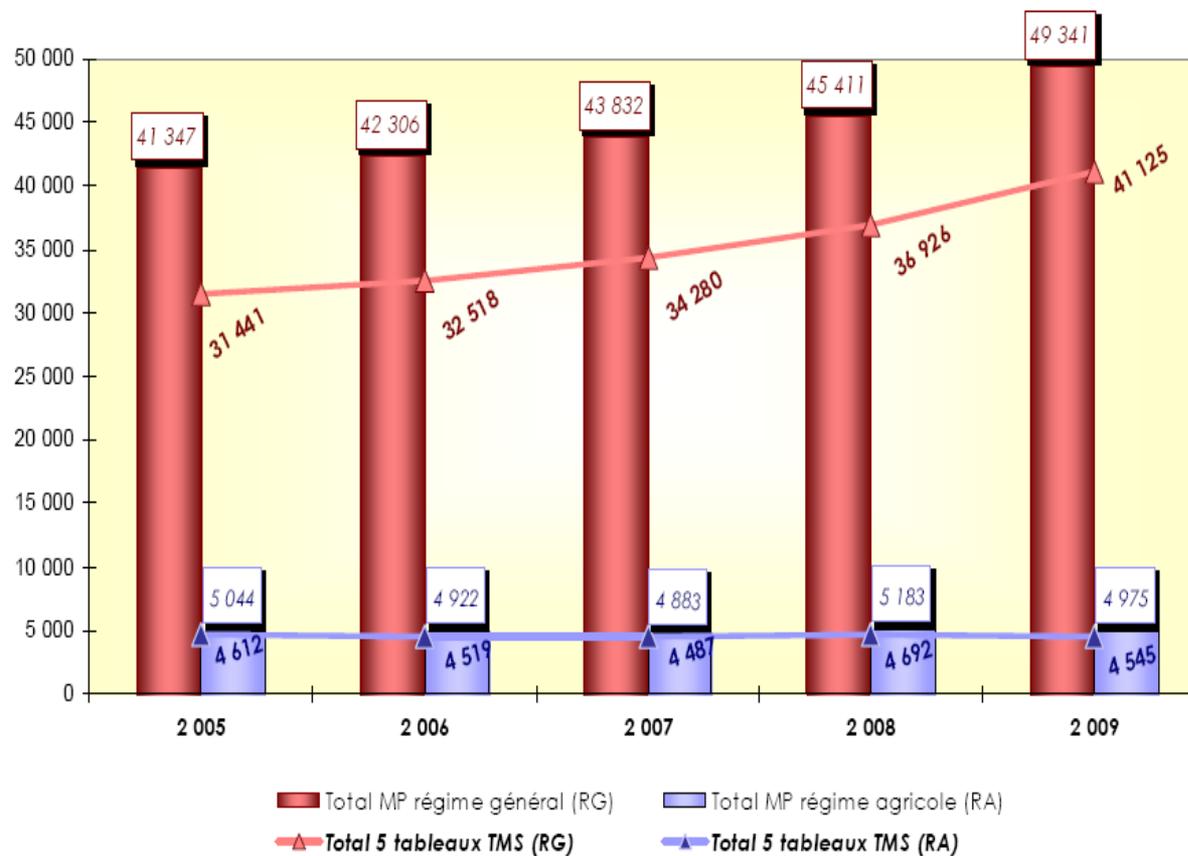
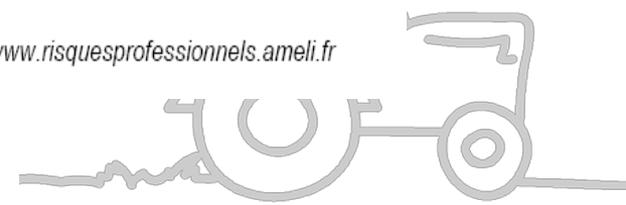


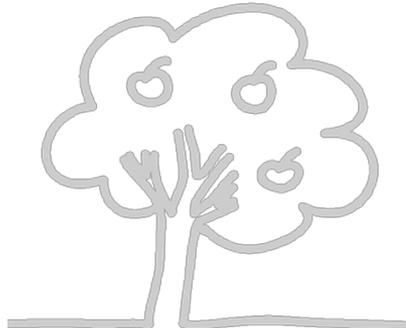
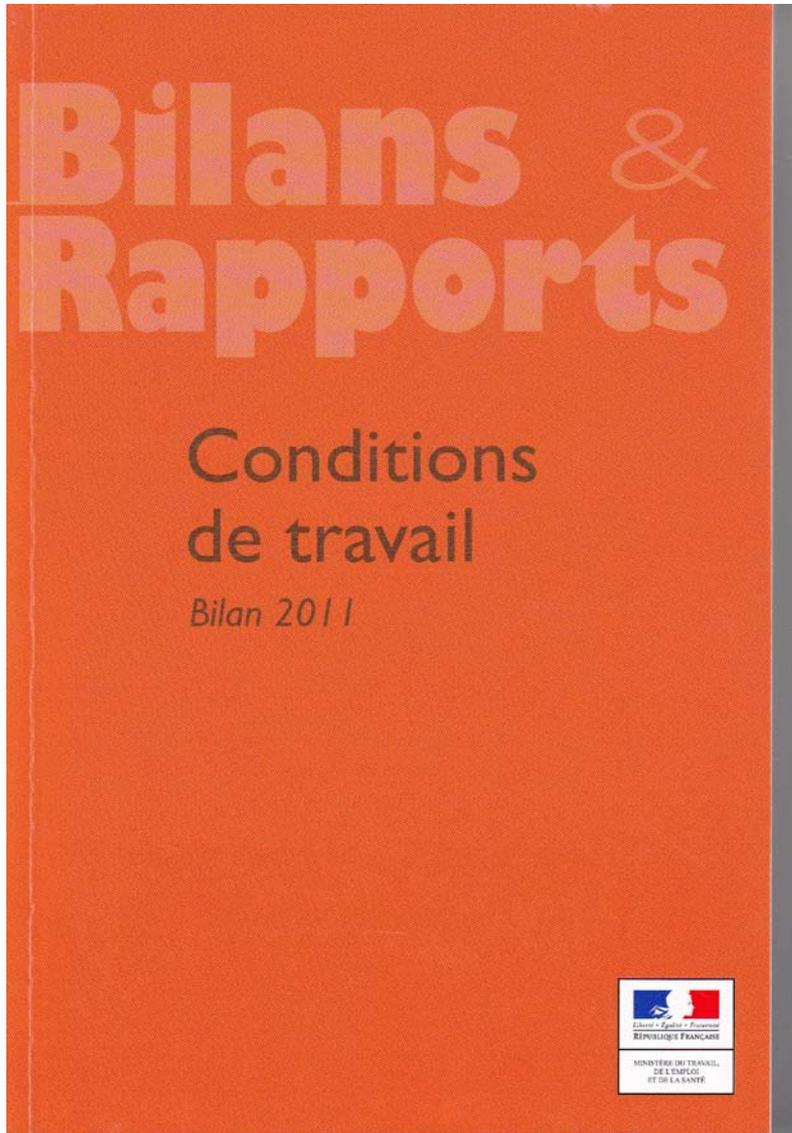
## Evolution du nombre de maladies professionnelles et de TMS

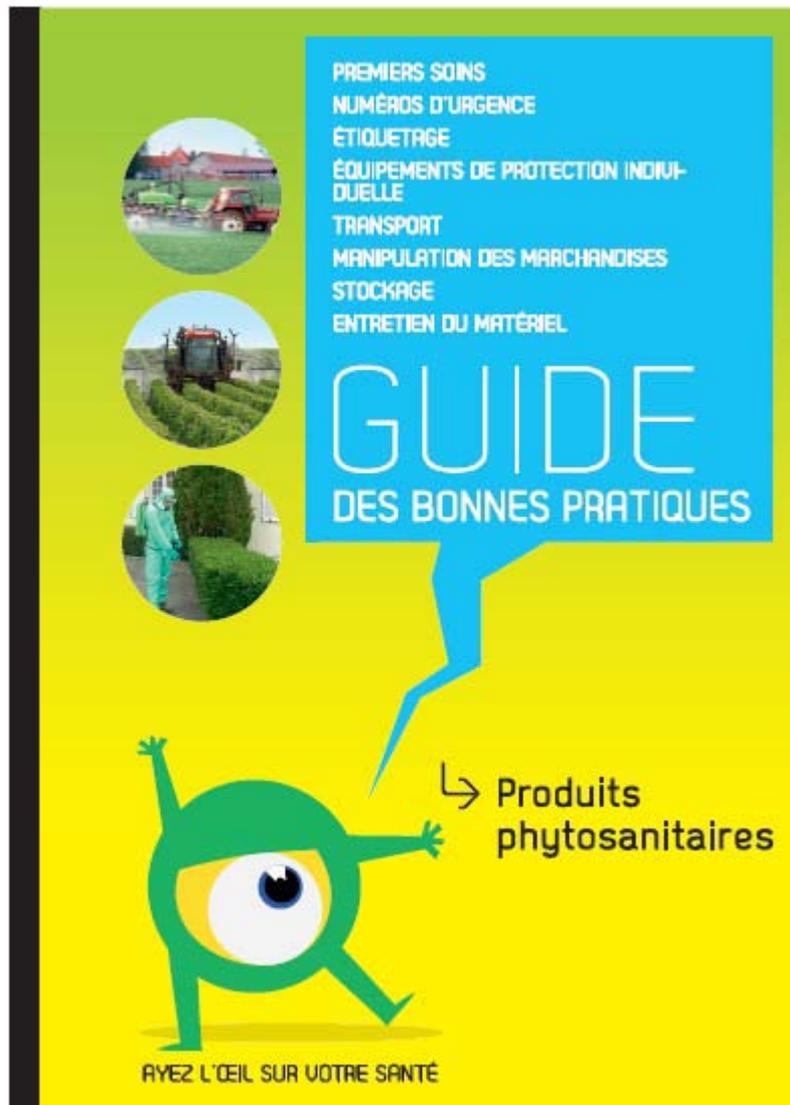
au régime agricole et au régime général



Sources pour les données du régime général : Tableaux de sinistralité de l'année 2009 - Lien : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>





The cover of a guide titled "GUIDE DES BONNES PRATIQUES" for phytosanitary products. The background is a gradient from light green at the top to yellow at the bottom. On the left, three circular images show a tractor in a field, a tractor in a vineyard, and a person in a green protective suit. A blue speech bubble contains a list of topics: "PREMIERS SOINS", "NUMÉROS D'URGENCE", "ÉTIQUETAGE", "ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE", "TRANSPORT", "MANIPULATION DES MARCHANDISES", "STOCKAGE", and "ENTRETIEN DU MATÉRIEL". Below the speech bubble, a green cartoon character with one large eye points towards the text "Produits phytosanitaires". At the bottom, the slogan "AYEZ L'ŒIL SUR VOTRE SANTÉ" is written.

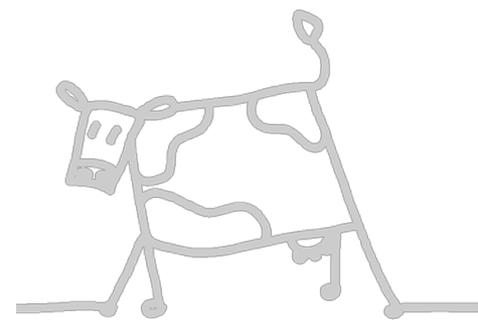
PREMIERS SOINS  
NUMÉROS D'URGENCE  
ÉTIQUETAGE  
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE  
TRANSPORT  
MANIPULATION DES MARCHANDISES  
STOCKAGE  
ENTRETIEN DU MATÉRIEL

# GUIDE

## DES BONNES PRATIQUES

↳ Produits phytosanitaires

AYEZ L'ŒIL SUR VOTRE SANTÉ

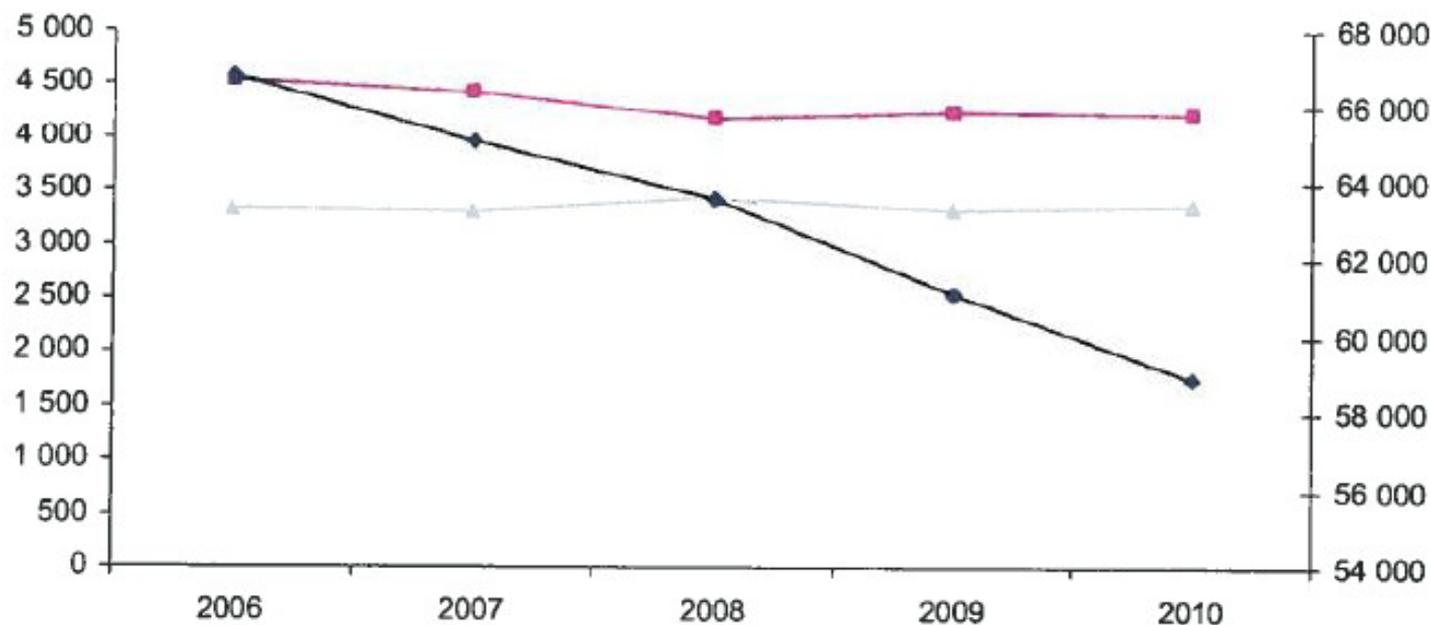




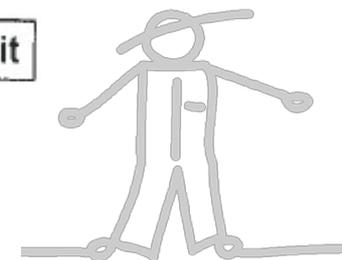
## Evolution du nombre selon le type d'accident ou de maladie (avec et sans arrêt)

Trajet et MP

Travail



■ Accidents de trajet
 ▲ Maladies professionnelles
 ◆ Accidents du travail proprement dit





- Une plaquette
  - Format A4, recto-verso

- La silhouette
  - Format 1.83\*1.15m

**AYEZ L'ŒIL SUR VOTRE SANTÉ**  
 LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES Comment bien se protéger ?

**LES PROBABILITÉS**  
 phytosanitaires  
 - la durée de validité de l'épave  
 - le nombre d'urgence  
 - le type de la substance active, la concentration  
 - le symbole de danger  
 - le mode de risque  
 - Date de service  
 - Contact de producteur

**LES SYMPTÔMES**  
 - Douleur à la tête  
 - Écoulement nasal  
 - Écoulement des yeux  
 - Irritation de la gorge  
 - Irritation de la peau  
 - Irritation des yeux

**LES ÉQUIPEMENTS**  
 - Lunettes  
 - Gants  
 - Masque  
 - Casque  
 - Chaussures

**LES SYMPTÔMES**  
 - Douleur à la tête  
 - Écoulement nasal  
 - Écoulement des yeux  
 - Irritation de la gorge  
 - Irritation de la peau  
 - Irritation des yeux

**JULIEN LES EPI ADAPTES**

Le type de produit phytosanitaire	SA	ACTIVITÉ	ADAPTE	ÉQUIPEMENT	SAUVEGARDE
Le produit phytosanitaire	SA 1	Travail agricole	SA 1	Équipement complet	SA 1
Le produit phytosanitaire	SA 2	Travail agricole	SA 2	Équipement complet	SA 2
Le produit phytosanitaire	SA 3	Travail agricole	SA 3	Équipement complet	SA 3
Le produit phytosanitaire	SA 4	Travail agricole	SA 4	Équipement complet	SA 4
Le produit phytosanitaire	SA 5	Travail agricole	SA 5	Équipement complet	SA 5
Le produit phytosanitaire	SA 6	Travail agricole	SA 6	Équipement complet	SA 6
Le produit phytosanitaire	SA 7	Travail agricole	SA 7	Équipement complet	SA 7
Le produit phytosanitaire	SA 8	Travail agricole	SA 8	Équipement complet	SA 8
Le produit phytosanitaire	SA 9	Travail agricole	SA 9	Équipement complet	SA 9
Le produit phytosanitaire	SA 10	Travail agricole	SA 10	Équipement complet	SA 10

**RAPPEL**  
 - le produit phytosanitaire doit être utilisé conformément à l'étiquette  
 - le produit phytosanitaire doit être utilisé conformément à l'étiquette  
 - le produit phytosanitaire doit être utilisé conformément à l'étiquette

**LES SYMPTÔMES**  
 - Douleur à la tête  
 - Écoulement nasal  
 - Écoulement des yeux  
 - Irritation de la gorge  
 - Irritation de la peau  
 - Irritation des yeux





 agir ensemble

## Les troubles musculo-squelettiques (TMS) interrogent la prévention

■ Une nécessaire évolution de nos pratiques

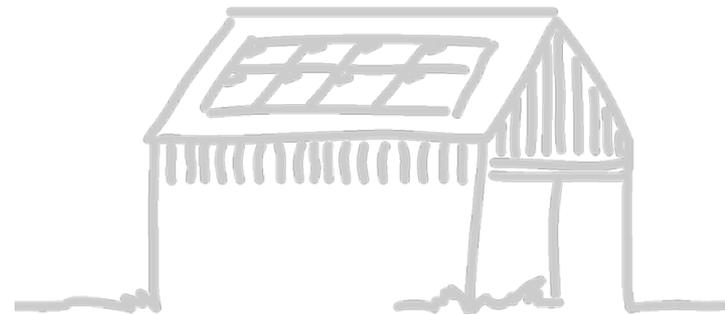


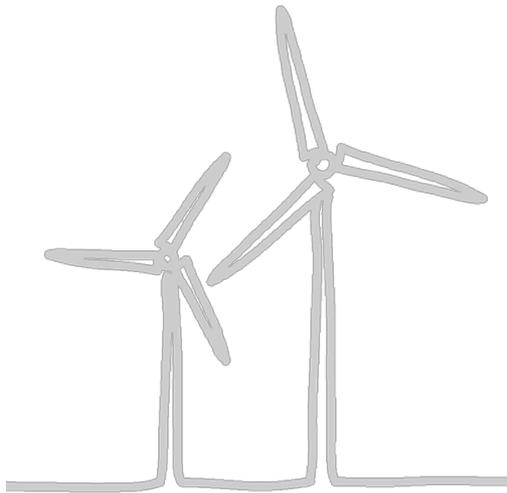
[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore



The cover of a report titled 'Santé-Sécurité au Travail Plan 2011-2015'. It features a yellow background with a photograph of a vineyard at the top. Below the title, there is a small green box with a white cross icon and the text 'agir ensemble'. The subtitle reads 'Une approche pluridisciplinaire pour une qualité de vie au travail'. At the bottom, there are three small photographs: a person sorting fruit, a person in a blue jacket using a tool in a barn, and a man in a green shirt driving a vehicle. The MSA logo and tagline 'L'essentiel & plus encore' are at the bottom right, along with the website 'www.msa.fr'.

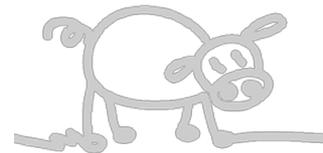
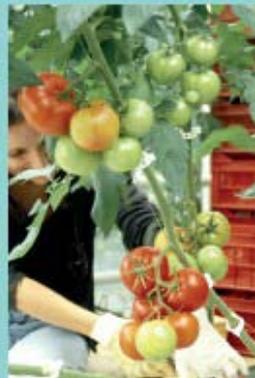


 agir ensemble

# Observatoire des troubles musculo-squelettiques des actifs agricoles

## SYNTHÈSE NATIONALE 2005-2009

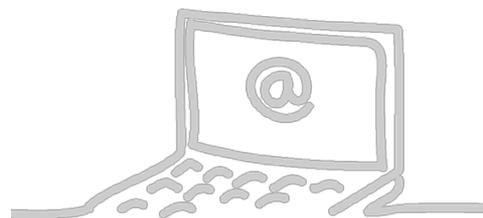
■ Santé - sécurité au travail





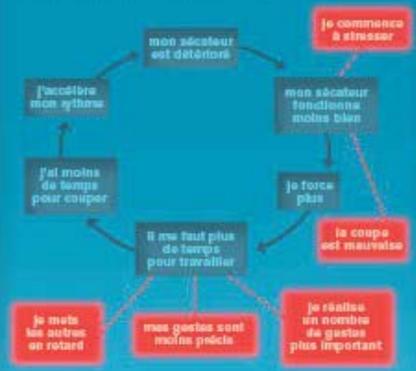
**P**asseport **santé**

**Tendinites,**  
prenons les  
en mains

A man in a blue jacket is shown in profile, reaching up to touch a branch of a bare tree against a clear blue sky. Several small, square inset photographs are scattered around the tree, depicting various scenes: a person in a white coat, a group of people, a person in a blue uniform, and hands holding a red object. A dotted white line connects the man's hand to the text 'en mains'.



exemples de boucles infernales



COÛTS INDUITS PAR LES TMS

coûts directs → temps pour gérer les situations, cotisations, indemnités  
 coûts indirects → perte de productivité, perte de qualité, absentéisme, départs...  
 représentant 2 à 7 fois les coûts directs.

PREVENTION

Prévenir c'est agir et se préserver  
 Être vigilant, c'est gagnant!  
 Se préparer pour mieux travailler  
 Mieux s'organiser pour mieux travailler  
 Penser, débattre et agir

où se renseigner ?

Il est toujours possible d'obtenir des informations complémentaires auprès :  
 → des services santé au travail de la MSA : conseiller en prévention et médecin du travail  
 → de l'inspection du travail en tant que préventeur agricole (DIRECCTE)  
 → de la CPHSCT (Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) de votre département ou région

TMS  
 Troubles Musculo Squelettiques

Travailler Mieux pour ta Santé

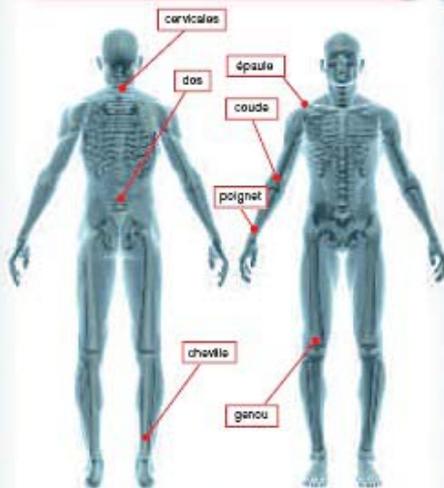


ATTENTION !  
 la brochure constitue une sensibilisation à la prévention des TMS

réalisé par la CPNACTA en collaboration avec la MSA et financé par les fonds GPE



Les TMS ne sont pas inéluctables, mais leurs effets peuvent parfois être invalidants. Cela suppose donc une vigilance de l'employeur et du salarié.



→ parties du corps susceptibles de donner lieu à des TMS

### Qu'est ce qu'un TMS ?

Les TMS regroupent un grand nombre de maladies chroniques affectant les muscles, les tendons et les nerfs au niveau des articulations des membres (épaule, coude, poignet, genoux,...) et de la colonne vertébrale. Ces maladies se caractérisent par des douleurs, la raideur ou la perte de précision des mouvements et la perte de force, très handicapantes dans la vie professionnelle et privée.

## FACTEURS POUVANT FAVORISER L'APPARITION DE TMS

### Facteurs liés au poste de travail (biomécanique)

- position de travail
- gestes répétitifs dans le temps
- cadence
- degré d'intensité de l'effort physique

### Facteurs liés à l'organisation du travail

- absence de récupération
- connaissance imparfaite du geste et/ou du savoir-faire professionnel
- défaut d'accompagnement
- environnements difficiles

### Facteurs liés aux machines / matériels / outils

- matériels et/ou machines et/ou outils inappropriés
- défaut de réglage et entretien des machines / matériels / outils

## TMS DE LA DOULEUR À L'INAPTITUDE, ÇA PEUT ALLER TRÈS VITE !

appréhensions du côté :  
salarié / employeur

### douleur

J'ai mal → Je n'ose pas en parler → J'ai l'impression d'être le seul → Il faut tenir.  
Il n'est pas comme d'habitude → Il n'a pas l'air en forme, cela ne lui ressemble pas → Que peut-il avoir ? → Que se passe-t-il ?

### maladie

J'ai de plus en plus mal → Je ne dors plus → Je m'arrête, je ne tiens plus !  
Il s'est encore arrêté mais pourquoi ne m'a-t-il rien dit ? → Nous prenons du retard, nous n'y arriverons pas.

### inaptitude professionnelle

Que vais-je pouvoir faire ?  
Ouai gâchis !

PROGRESSION DE LA MALADIE



### prévention

→ il faut en parler aux collègues, à son employeur, au médecin du travail, au conseiller en prévention MSA, essayer de comprendre ce qui provoque la douleur, réfléchir à des solutions...

→ il faut écouter ses salariés, réfléchir ensemble à des solutions en s'entourant de personnes compétentes pour prévenir les TMS...



Information

# Vibrations et mal de dos l'exemple du chenillard

Les vibrations des machines font partie des facteurs favorisant l'apparition des TMS (troubles musculo-squelettiques), première cause de maladie professionnelle, notamment en viticulture.



### Le cas du chenillard

Dans tous les modèles tested, l'exposition vibratoire dépasse la valeur d'action et quelque fois la valeur limite. L'exposition au risque vibratoire avec un chenillard est donc très importante, que ce soit pour tout le corps ou pour le système main-bras.

De manière générale, la valeur d'action est atteinte à partir d'une heure de travail.

Peuvent atténuer le niveau vibratoire de l'engin et modérer les conséquences sur la santé de son utilisateur :

- > l'entretien de la machine et des outils portés;
- > la cylindrée du moteur;
- > la désolidarisation châssis/moteur et/ou moteur/guidon;
- > la distance embayage - freinage;
- > l'état des sols, la nature du terrain;
- > le climat;
- > la vitesse de déplacement;
- > la formation de l'opérateur.

### Qu'est-ce qu'une vibration ?

Une vibration est une saccade répétée à un rythme rapide. Elle est définie par son intensité et sa fréquence. La transmission des vibrations de la machine à l'homme peut se mesurer en deux localisations :

- > le système main-bras : vibrations transmises par le pilotage de machines portatives ou guidées à la main;
- > le corps entier : vibrations transmises par la position de bout ou assise du conducteur sur la machine.

Ne pas confondre : le niveau de bruit émis par la machine n'est pas forcément en lien avec l'exposition aux vibrations.

### Les vibrations : quels effets sur la santé ?

Les personnes exposées fréquemment et de manière prolongée aux vibrations peuvent développer :

- > des troubles vertébraux : lombalgie, cervicalgie, hernie discale, dégenérescence de la colonne vertébrale, aggravation de traumatismes existants;
- > des troubles articulaires : diminution de la dextérité, de la sensibilité, de la force manuelle et apparition de douleurs ou du syndrome de Raynaud (aussi appelé "maladie des doigts blancs");
- > des troubles digestifs : perte d'appétit, constipation, douleurs abdominales;

> des troubles visuels : perte d'acuité, diminution de la notion de relief, diminution de la perception des mouvements.

Sur une période de forte activité, les effets des vibrations s'accumulent dans l'organisme.

L'inconfort et les pertes d'attention générées par les vibrations peuvent également gêner l'attention au travail et ainsi entraîner des accidents graves. En outre, elles entraînent une usure prématurée du matériel.

### Que dit la loi ?

Depuis 2005 (décret n°2005-6746 du 4 juillet 2005 et arrêté du 6 juillet 2005), le niveau d'exposition des salariés aux vibrations est encadré par le Code du Travail. Contraintes définies :

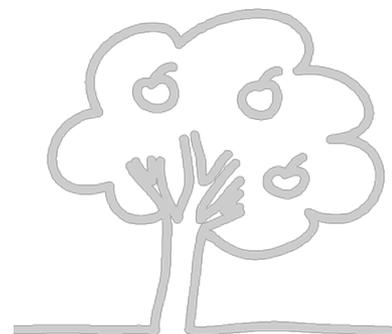
- > une valeur d'action au-dessus de laquelle des mesures de prévention doivent être mises en place par l'employeur (sur 8 heures d'exposition journalière),
  - > une valeur limite qui ne doit impérativement pas être dépassée (sur 8 heures d'exposition).
- Les employeurs de main d'œuvre doivent évaluer ce risque dans le document unique d'évaluation des risques et tenir ces informations à disposition du personnel, du médecin du travail et de l'inspection du travail.

### Valeurs limites d'exposition et valeurs d'action\*

Localisation des vibrations exposées	Assise/bout du corps	Main-bras
Valeurs limites à ne pas dépasser	1,15 m/s <sup>2</sup> rms	0,5 m/s <sup>2</sup>
surveillance médicale recommandée	0,5 < a < 1,15 m/s <sup>2</sup>	0,25 < a < 0,5 m/s <sup>2</sup>
Valeurs d'alerte	0,5 m/s <sup>2</sup>	0,25 m/s <sup>2</sup>

\* à vérifier : le niveau vibratoire doit être mesuré dans la notice technique, en application de la directive Machine 2006/42/CE (juillet 2006) 1130 de 07/12/2006

\* résultats normalisés pour une période d'exposition de 8 heures (m/s<sup>2</sup> - en entrée par seconde ou cumulé)





\* vous guider

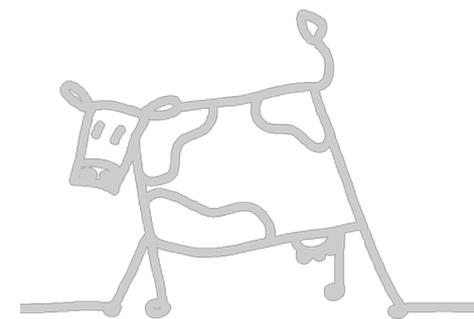
# AFSA : financer plus facilement vos mesures préventives

■ Santé-Sécurité au Travail



[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

 santé  
famille  
retraite  
services  
L'essentiel & plus encore





**Prenez soin de vous**

*réalisé par la CPNACTA en collaboration avec la MSA et financé par la GPE FNSEA*

**Prenez soin de VOUS**

*Adoptez les bons réflexes qui vous protégeront*





En passant les autocollants ci-joints dans des endroits stratégiques ils agissent comme un rappel.

## la prévention passe aussi par vous !

Chaque année le nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et maladies professionnelles diminue et les conséquences dramatiques de ces accidents décroissent, mais un accident reste toujours un accident de trop !

L'analyse de ces accidents montre que dans 80% des cas, ils auraient pu être évités « si j'avais pris le temps de .... ». Or, les conséquences financières, professionnelles mais surtout humaines peuvent être dramatiques.

Alors, tout comme vous êtes attentifs aux animaux, aux cultures, aux machines ou aux bâtiments, prenez soin de **vous** car vous êtes indispensable à la bonne marche de votre entreprise.

Cette brochure a pour objectif de rappeler à chaque travailleur qu'un petit geste peut parfois éviter un grave danger !

### Se laver les mains très régulièrement.

Sans se rendre compte, nous sommes amenés à être en contact avec des produits naturels pour la santé. Un lavage des mains très régulier, indépendamment des travaux qui viennent d'être effectués, est la meilleure parade aux diverses infections cutanées.

### Vérifier ses semelles.

Avoir des semelles humides, boueuses ou sales peut entraîner des chutes ou des glissades, une mauvaise maîtrise des machines à actionner avec les pieds, la contamination d'un endroit préservé. Des semelles propres et sèches limiteront au maximum les risques.

### Appliquer les consignes.

Parfois, parce que nous connaissons le travail à faire, nous sautons des étapes ou modifions le process. Or, les consignes répondent aussi à des exigences de sécurité. En appliquant les consignes, cela réduit au maximum le risque d'accident.

### Ne pas dépasser ses limites.

Pour gagner du temps ou ne pas en perdre, pour ne pas déranger, certains travaux vont être réalisés sans les aptitudes physiques ou/et compétences techniques pourtant requises pour leur bonne exécution. Faire ce choix, c'est prendre le risque que ce soit finalement contre-productif et dangereux.

### Bien s'alimenter.

La soif ou la faim ne sont pas sans conséquence. L'attention faiblit et rend moins efficace et plus vulnérable. Savoir gérer à ces désagréments, c'est se donner les moyens d'être réactif et donc mieux se protéger.

### Respecter l'organisation du travail.

Ne pas respecter l'organisation du travail, c'est risquer de gêner les autres dans leur travail, voire leur faire courir un danger.

### Rester vigilant.

Par automatisme, des gestes faits et refaits que l'on pense maîtriser parfaitement, peuvent devenir dangereux. Il est donc indispensable d'être toujours attentif et de ne pas hésiter à se remettre en question.

### Porter des vêtements adaptés.

Pour chaque activité correspondent des Équipements de Protection Individuels adaptés : gants, combinaison, casque, chaussures, lunettes... L'employeur doit les fournir, le salarié doit les porter !



